

[Text]

not allow Burmese troops to cross over into the territory to attack the Karens and the National Coalition Government from the rear.

The concern about the military regime's behaviour has even spread to the Middle East. In April 1992 General Prince Khalid Bin Sultan, army commander of the Saudi Arabian contingent of UN forces in the 1991 Gulf War, called on the UN to use its full weight to resolve the exodus from Burma of Muslim refugees.

The United Nations commission on human rights in Geneva appointed a special independent expert to investigate human rights violations in Burma in 1990. Again, based on Dr. Sadako Ogata's confidential report, a second investigator was appointed in 1991. Both investigators reported widespread abuses and institutionalized brutality. This helped the commission in March 1992 to move its investigation of human rights abuses in Burma from the confidential procedure to a public one.

In December 1991, the United Nations General Assembly expressed concern about the grave human rights situation in Burma and called for all the citizens of Burma to be allowed to participate freely in the political process there. In March 1992 the UN Secretary General, Dr. Boutros Boutros-Ghali, called on Burma to rectify the causes of the refugee crisis on the Bangladesh border. He sent the UN Under-Secretary General, Jan Eliasson, of Sweden, who is also the United Nations humanitarian and relief co-ordinator, a special envoy to Burma and Bangladesh, to help resolve the problem.

• 1705

In May 1992 the UN High Commission for Refugees expressed concern over the lack of any guarantees for the safety of the Burmese refugees in the bilateral repatriation agreement between Burma and Bangladesh and the unwillingness of SLORC to allow the UNACR to participate in the repatriation process.

Given the new realization by the international community that the military regime in Burma is waging a war against its own people and that if unchecked can pose a serious threat to regional security; given the United Nations Security Council's renewed commitment to preventive diplomacy and peacemaking; given Canada's position that the military dictatorship should hand over power to the party that won the elections in 1990; given Canada's decision to discontinue official development assistance to the military regime in Rangoon; and given Canada's sponsorship of UN resolutions and other international efforts to make the Burmese military regime respect the rights of their own people, I and my colleagues recommend that:

1. Canada withdraw accreditation of its diplomats to Burma and withdraw the diplomatic privileges of SLORC's representatives in Canada;

[Translation]

y a au moins 100,000 réfugiés birmanes en Thaïlande. Cette année, elle a en outre refusé aux troupes birmanes l'accès au territoire thaïlandais pour attaquer à revers les bastions des Karens et du Gouvernement de coalition nationale.

L'inquiétude au sujet des brutales attaques des militaires birmanes contre leurs propres compatriotes a même gagné le Moyen-Orient. En avril 1992, le Prince Khalid Bin Sultan, général et commandant du contingent saoudien des forces des Nations Unies pendant la guerre du Golfe de 1991, exhortait les Nations Unies à prendre toutes les mesures à leur disposition pour mettre un terme à l'exode de Birmanie des réfugiés musulmans.

La Commission des droits de l'homme à Genève a chargé un expert indépendant d'enquêter sur les violations en Birmanie en 1990. Après le dépôt du rapport confidentiel de M. Sadako Ogata, un deuxième enquêteur fut nommé en 1991. Tous deux ont signalé des abus généralisés et une brutalité institutionnalisée. La Commission des droits de l'homme a alors décidé en mars 1992 qu'il ne suffisait plus d'une procédure confidentielle, mais qu'une enquête publique s'imposait.

En décembre 1991, l'Assemblée générale des Nations Unies exprimait son inquiétude au sujet de la grave situation des droits de la personne en Birmanie et insistait pour que tous les citoyens de ce pays soient autorisés à participer librement au processus politique. En mars 1992, le secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, exhortait la Birmanie à régler le problème des réfugiés à la frontière du Bangladesh. Il chargeait son sous-secrétaire général, Jan Eliasson, de la Suède, qui est aussi coordonnateur de l'assistance humanitaire aux Nations Unies d'intervenir à titre d'envoyé spécial en Birmanie et au Bangladesh pour aider à régler le problème des réfugiés.

En mai 1992, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés exprimait son inquiétude au sujet de l'absence de garanties concernant la sécurité des réfugiés birmanes dans l'accord bilatéral de rapatriement intervenu entre la Birmanie et le Bangladesh, et au sujet également du refus de la Birmanie de l'autoriser à participer au processus.

Étant donné la sensibilisation nouvelle de la Communauté internationale au fait que le gouvernement militaire de la Birmanie fait la guerre à la population de ce pays et que la situation, si nul n'y voit, risque de poser une menace grave pour la sécurité régionale; l'engagement renouvelé du Conseil de sécurité des Nations Unies face à la diplomatie préventive et à la paix; la position du Canada que les dictateurs militaires devraient céder le pouvoir au parti qui a remporté les élections en 1990; la décision du Canada de retirer l'aide publique au développement à la junte militaire de Rangoon; l'entérinement par le Canada de la résolution des Nations Unies et d'autres efforts internationaux pour amener la junte militaire birmane à respecter les droits des citoyens de ce pays, moi et mes collègues recommandons que le gouvernement du Canada:

1. Rappelle ses diplomates de la Birmanie et prive les représentants du régime militaire birman au Canada de leurs privilèges diplomatiques.